



# Résultats des consultations **Étude sur les besoins en garde d'enfants de 2017**

© Crown copyright, Province of Nova Scotia, 2018

Résultats des consultations – Étude sur les besoins en garde d'enfants de 2017  
Department of Education and Early Childhood Development  
March 2018  
ISBN: 978-1-55457-833-7

## Fonction

La petite enfance est la période la plus importante dans le développement de l'enfant. Les recherches laissent à penser que l'offre de programmes et de services éducatifs de qualité à la petite enfance aide les enfants à connaître la réussite à l'école et à mener une vie plus saine et plus heureuse.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) est conscient du fait que le coût, l'accessibilité et la disponibilité des services de garde d'enfants sont des enjeux importants pour les familles ayant des enfants âgés de moins de 12 ans. Le MEDPE est également conscient du rôle important que les services agréés de garde d'enfants jouent pour aider les familles dans nos communautés.

En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a lancé le programme de prématernelle dans 45 écoles de la province, l'objectif étant de donner accès au programme dans toutes les communautés d'ici à 2020–2021. Ce programme gratuit et universel est ouvert aux enfants âgés de quatre ans révolus au 31 décembre et vivant dans un secteur géographique où le programme est offert.

Avec la mise en œuvre du programme de prématernelle, le gouvernement souhaitait mieux comprendre les besoins des familles et des communautés, l'effet que le programme pourrait avoir sur le secteur de la garde d'enfants et ce que peuvent faire dorénavant tous les partenaires pour collaborer afin de répondre aux besoins des familles et du secteur.

## Méthode

À l'automne 2017, le cabinet Thinkwell Research a lancé un processus de consultation sur les besoins en services de garde d'enfants. Ce processus de consultation a fait appel aux familles ayant des enfants âgés de moins de 12 ans et aux exploitants des services agréés de garde d'enfants dans les différentes régions de la province.

Il a donné aux familles la possibilité de participer à un sondage en ligne. Au total, 2341 parents ont rempli le questionnaire en ligne entre le 31 octobre et le 21 novembre 2017. Le cabinet a également effectué un sondage par téléphone auprès d'un échantillon aléatoire. Au total, il a sondé 649 parents par téléphone entre le 4 et le 30 décembre 2017. Il a appliqué à ces données une pondération en fonction de la population de chaque comté, afin de veiller à ce que l'échantillon soit représentatif de la province dans son ensemble.

Il a envoyé des invitations à tous les exploitants de services agréés de garde d'enfants pour les inviter à participer à un sondage en ligne. Au total, 64 p. 100 des exploitants de services agréés de garde d'enfants (soit 254) ont rempli le questionnaire en ligne entre le 1er et le 23 novembre 2017.

En outre, le cabinet a organisé des séances de réflexion avec les exploitants de services agréés de garde d'enfants dans six endroits de la province (Stellarton, Kentville, Sydney, Bridgewater, Halifax et Truro) en décembre 2017. Au total, 27 représentants des centres agréés de garde d'enfants y ont participé.

## Compréhension des besoins des familles et des communautés

### Options pour la prise en charge

Les parents des enfants qui ont répondu au sondage sont globalement au courant des options dont ils disposent pour les services agréés et non agréés de garde d'enfants en Nouvelle-Écosse. Au total, 84 p. 100 d'entre eux disent, dans le sondage en ligne, utiliser un service agréé de garde d'enfants. Les parents de la région d'Halifax sont plus susceptibles (à 88 p. 100) d'utiliser des services agréés de garde d'enfants que les parents des régions de Chignecto (à 19 p. 100) et de Strait et Cape Breton-Victoria (où 35 à 40 p. 100 des parents s'appuient sur des membres de la famille pour la garde de leurs enfants).

Dans l'ensemble, les parents qui ont participé au sondage indiquent que leurs enfants âgés de moins de cinq ans et non scolarisés bénéficient de services de garde d'enfants d'une personne autre qu'eux-mêmes ou leur époux/partenaire (85 p. 100 pour le sondage en ligne; 63 p. 100 pour le sondage au téléphone). Les exigences en matière de garde d'enfants diffèrent selon l'âge de l'enfant et selon la situation des parents en matière d'emploi. À titre d'exemple, les parents d'enfants âgés de 18 mois ou moins disent qu'ils assurent eux-mêmes la garde ou que leur époux/partenaire s'en occupe (74 p. 100 des réponses pour le sondage en ligne). En revanche, les parents

d'enfants âgés de plus de 18 mois qui ne sont pas encore scolarisés disent que leur enfant est gardé par quelqu'un d'autre que ses parents (90 p. 100 des réponses pour le sondage en ligne). Les enfants d'âge préscolaire sont principalement gardés en centre agréé de garde d'enfants ou en programme approuvé de garde d'enfants en milieu familial (84 p. 100 des réponses pour le sondage en ligne; 67 p. 100 pour le sondage au téléphone). Au total, 50 p. 100 environ des parents d'enfants d'âge scolaire ayant participé au sondage en ligne disent utiliser des programmes avant et après l'école (contre 25 p. 100 des réponses pour le sondage au téléphone).

Pour ce qui est de la situation en matière d'emploi, les parents qui ont un emploi sont nettement plus susceptibles que les parents sans emploi d'indiquer que leurs enfants sont gardés par quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes ou leur époux/partenaire (90 p. 100 contre 66 p. 100 des réponses pour le sondage en ligne; 73 p. 100 contre 23 p. 100 pour le sondage au téléphone).

Le secteur géographique où habitent les familles peut avoir une influence sur les types de services de garde d'enfants qu'elles exigent et sur les choix dont elles disposent. À titre d'exemple, il y a plus de parents sondés au téléphone qui disent que leur enfant d'âge préscolaire est gardé par une personne autre que ses parents dans la région d'Halifax (74 p. 100) que dans la région de Cape Breton-Victoria (41 p. 100). Parmi les parents ayant répondu au questionnaire en ligne, ceux qui ont des enfants d'âge scolaire et qui habitent dans la région d'Halifax sont plus susceptibles d'avoir recours à un programme avant l'école et après l'école (60 p. 100) que ceux qui ont des enfants du même âge et qui habitent dans les régions de Chignecto et de Strait (35 et 32 p. 100).

## Disponibilité

Les parents qui exigent des services de garde d'enfants, mais qui n'en trouvent pas représentent une minorité dans le total des participants au sondage, aussi bien en ligne qu'au téléphone. Le groupe le plus nombreux de parents qui exigent des services de garde d'enfants, mais qui n'en trouvent pas concerne les parents d'enfants âgés de moins de 18 mois (17 p. 100), suivi du groupe des parents ayant des enfants à l'école qui exigent une prise en charge avant et après l'école (12 p. 100). Parmi les parents indiquant un besoin immédiat de services de garde, 43 p. 100 sont sur liste d'attente dans un centre de garde d'enfants. Ce pourcentage est plus élevé pour les parents habitant dans la région d'Halifax.

Pour ce qui est du choix des services de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire ou d'enfants plus jeunes, les parents disent que le plus important est la qualité de la prise en charge. Pour les parents d'enfants d'âge scolaire (c'est-à-dire de cinq ans ou plus), le coût et l'horaire du service prennent plus d'importance, mais la qualité du programme reste prioritaire.

Les exploitants de services agréés de garde d'enfants ayant participé au sondage recrutent leur clientèle principalement dans la communauté environnante et pensent qu'ils comprennent bien les besoins de leur communauté en matière de services de garde d'enfants (pour 85 p. 100 d'entre eux). Ils disent utiliser de nombreuses sources différentes pour déterminer ces besoins en matière de services de garde d'enfants : bouche-à-oreille, conversations avec les parents, participation générale à la vie communautaire, longueur de leur liste d'attente, etc. Certains ont recours à des réseaux professionnels qui communiquent fréquemment avec d'autres centres de garde d'enfants, avec les conseils scolaires, avec le ministère et avec des groupes communautaires.

La majorité des exploitants de services agréés de garde d'enfants ayant participé au sondage (72 p. 100) disent avoir une liste d'attente. Près de la moitié des participants (48 p. 100) ont une liste d'attente pour les tout petits, un quart pour les nourrissons (27 p. 100) et un quart pour les enfants d'âge scolaire (25 p. 100). Les personnes interrogées pensent qu'elles pourraient accueillir un plus grand nombre d'enfants et de familles dans les conditions suivantes :

- financement pour améliorer ou agrandir l'espace physique dont elles disposent;
- augmentation de la capacité d'accueil définie dans leur permis, pour qu'elles puissent accueillir plus d'enfants;
- disponibilité d'un plus grand nombre d'employées qualifiées (éducatrices);
- modification des proportions (nombre d'enfants âgés de moins de trois ans qu'elles peuvent accueillir; nombre d'enfants par employée).

## Tarifs abordables

Les parents ayant participé au sondage disent qu'ils paient, en moyenne, un peu plus de 10 000 dollars par an pour la garde de leur enfant à temps plein. Les parents ayant recours aux programmes avant et après l'école disent payer près de 300 dollars par mois et par enfant.

Le programme de subvention pour les frais de garderie offre aux familles admissibles ayant des enfants âgés de 12 ans ou moins une subvention pour couvrir une partie des frais de garde en centre agréé ou en service agréé de garde en milieu familial. La plupart des parents ayant participé au sondage sont au courant du programme de subvention, mais ils sont peu nombreux à en bénéficier à l'heure actuelle.

Les réponses des exploitants des services agréés de garde d'enfants semblent indiquer que les parents supposent souvent qu'ils n'ont pas droit à la subvention en raison de leur niveau de revenu et ne savent pas nécessairement qu'il existe une subvention partielle, même pour les personnes ayant un revenu plus élevé. Ces réponses laissent également à penser que le fait de bénéficier de la subvention peut avoir un caractère stigmatisant. Les exploitants pensent aussi qu'il faut que les familles disposent de plus amples informations sur le programme de subvention, sur les critères d'admissibilité et sur le processus de demande.

## Programme de prématernelle

Les parents ayant participé au sondage en ligne et ayant des enfants admissibles au programme de prématernelle représentaient moins du tiers du total des participants au sondage (29 p. 100). Parmi eux, la majorité (59 p. 100) des parents disent ne pas avoir inscrit leur enfant en prématernelle parce que le programme n'est pas encore disponible dans leur secteur. Les autres raisons pour lesquelles ils n'ont pas inscrit leur enfant sont l'horaire du programme et les problèmes de transport. Parmi les parents ayant inscrit leur enfant au programme, 18 p. 100 disent qu'ils bénéficiaient d'une subvention pour la garde d'enfants avant l'inscription de leur enfant au programme.

Les parents ayant participé au sondage en ligne indiquent clairement que, s'il n'est pas possible d'offrir le programme de prématernelle dans une école, leur préférence est qu'on l'offre dans un centre agréé de garde d'enfants.

# Compréhension des répercussions du programme de prématernelle sur les services agréés de garde d'enfants

## Sensibilisation

Les exploitants ayant participé au sondage sont nettement sensibilisés à l'existence du programme de prématernelle, puisque 72 p. 100 d'entre eux connaissent des détails sur ce programme. Les gens s'inquiètent beaucoup des répercussions que le programme aura sur les services agréés de garde d'enfants, mais la plupart des exploitants (61 p. 100) ne savent pas vraiment ce qu'ils feront pour tenter d'éliminer ces sources d'inquiétude.

## Anticipation des répercussions et atténuation des risques

Pour comprendre l'effet potentiel du programme de prématernelle, il est bon de se pencher sur les tendances dans les effectifs pour les enfants âgés de quatre ans. Les exploitants de services agréés de garde d'enfants ayant participé au sondage disent que les effectifs d'enfants âgés de quatre ans étaient stables au cours des trois années précédant l'introduction du programme de prématernelle. La valeur moyenne de l'effectif d'enfants âgés de quatre ans dans les classes du préscolaire en service agréé de garde d'enfants sur les trois dernières années était la suivante : 15 enfants en 2014, 16 enfants en 2016 et 16 enfants en 2016. À compter de septembre 2017, les effectifs étaient en baisse et se situaient à 14 enfants. Le nombre d'enfants âgés de cinq ans partant pour l'école reste stable d'une année à l'autre, puisqu'il était respectivement de 11 et de 12 pour les deux dernières années.

D'après ce qu'ils savent sur le programme de prématernelle jusqu'à présent et sur le risque de baisse des effectifs d'enfants âgés de quatre ans, 72 p. 100 des exploitants considèrent que ces facteurs pourraient faire qu'il y aura un effet important sur leur centre, en particulier sur le plan de la baisse des effectifs (pour 93 p. 100 d'entre eux), sur la baisse des revenus (pour 86 p. 100 d'entre eux) et sur l'augmentation des coûts (pour 46 p. 100 d'entre eux). Au moment du sondage, les participants au sondage inquiets pour leur avenir étaient peu nombreux (17 p. 100) à avoir préparé un plan pour gérer les répercussions de l'introduction du programme de prématernelle. Les plans envisagés sont d'élargir le programme afin d'inclure des classes d'âge plus jeunes, d'élargir le programme avant et après l'école, d'offrir plus de services en soirée et en fin de semaine ou des programmes sans rapport avec la garde d'enfants et de réduire les coûts. Les exploitants de services agréés de garde d'enfants disent qu'ils font face à des difficultés pour ce qui est d'offrir des services avant et après l'école aux enfants de la prématernelle en raison du manque de locaux disponibles.

Les participants au sondage disent qu'ils s'inquiètent d'avoir à augmenter leurs tarifs pour les familles afin de compenser la perte de revenus liée au départ des enfants d'âge préscolaire. Cependant, même avec une augmentation des tarifs, certains exploitants pensent qu'il sera difficile de continuer d'assurer la viabilité de leur service et indiquent qu'ils risquent de devoir fermer leur programme préscolaire ou leur centre agréé de garde d'enfants.

## Dotation en personnel

Plus de la moitié des participants au sondage s'attendent à perdre des employées en raison du programme de prématernelle, qui est perçu comme étant un programme offrant un meilleur salaire et de meilleurs avantages sociaux. Les participants au sondage disent qu'il est déjà difficile aujourd'hui de trouver des employées qualifiées ayant la formation nécessaire et qu'ils ne veulent pas avoir à faire concurrence au programme.

Les exploitants de services agréés de garde d'enfants ayant participé au sondage disent qu'il leur faut des fonds pour pouvoir offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels et pour pouvoir ainsi attirer des employées qualifiées. Ils aimeraient également que le gouvernement collabore avec le secteur et avec les éducatrices dans l'offre de formations et d'encouragements, afin qu'un plus grand nombre de candidats cherchent à faire carrière dans l'éducation des jeunes enfants. Ils souhaitent que le gouvernement fournisse des ressources pour le recrutement.

## Partenariats

Plus des deux tiers (68 p. 100) des exploitants de services agréés de garde d'enfants ayant participé au sondage disent que cela les intéresserait de s'associer en partenariat avec le gouvernement pour offrir le programme de prématernelle dans leur centre. Parmi les personnes intéressées, plus de 50 p. 100 indiquent qu'elles sont disposées à signer une entente simple pour une année scolaire pour offrir le programme de prématernelle en partenariat avec le gouvernement. Bon nombre d'entre elles disent qu'elles sont prêtes à se lancer et qu'il leur faut simplement un appui financier pour apporter certaines rénovations ou pour couvrir les salaires liés à l'offre du programme. Il faudra également plus d'employées qualifiées, de fournitures pour le programme et d'informations sur le fonctionnement d'un tel partenariat. La plupart des personnes interrogées qui indiquent qu'elles sont intéressées par un partenariat disent que le modèle devrait examiner ce qu'elles offrent à l'heure actuelle pour les enfants d'âge préscolaire; d'autres disent qu'elles se contenteraient de suivre les instructions du ministère, qu'elles offriraient le programme dans une salle distincte ou qu'elles offriraient une prise en charge complète pour les enfants.

## Autres questions règlementaires

Les exploitants de services agréés de garde d'enfants soulèvent d'autres questions d'ordre règlementaire.

### Programmes avant et après l'école

Les exploitants de services agréés de garde d'enfants disent qu'ils ont des difficultés à offrir des programmes avant et après l'école aux enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans) et aussi aux enfants du programme de prématernelle.

Plus de la moitié (53 p. 100) des personnes interrogées disent qu'elles n'ont pas de locaux disponibles pour accueillir les enfants de la prématernelle au sein de leurs programmes avant et après l'école. Il leur faut des rénovations et éventuellement de nouvelles installations, de nouveaux espaces en plein air, des cuisines plus grandes, etc. Ces personnes citent également le manque d'éducatrices qualifiées.

Pour ce qui est des programmes pour les enfants d'âge scolaire, 57 p. 100 des personnes interrogées disent qu'elles n'ont pas de locaux disponibles à l'heure actuelle. Elles disent également que leurs principales difficultés sont le manque de fonds et les exigences en dotation en personnel.

### Augmentation du plafonnement

Certaines personnes interrogées suggèrent au gouvernement d'assouplir le plafonnement des augmentations des tarifs pour les parents, afin qu'elles puissent engranger de meilleures recettes, du fait de l'introduction du programme de prématernelle.

## Proportions

Il n'existe pas de consensus clair de la part des exploitants de services agréés de garde d'enfants sondés concernant la question de savoir s'il faudrait modifier les proportions définies (nombre d'enfants par éducatrice) ou quelles modifications il faudrait apporter. Pour un tiers des personnes interrogées, il faudrait modifier ces proportions et 41 p. 100 d'entre elles pensent qu'il faudrait les maintenir en l'état. Pour celles qui sont favorables à une modification des proportions, les suggestions pour les programmes de journée complète sont, en moyenne, comparables aux proportions actuelles (une éducatrice pour quatre enfants pour les nourrissons et une éducatrice pour huit enfants pour les enfants d'âge préscolaire).

Les changements suggérés pour les programmes de journée partielle sont nettement inférieurs aux proportions actuelles pour les tout petits (une éducatrice pour six enfants, contre une éducatrice pour 12 enfants) et pour les enfants d'âge préscolaire (une éducatrice pour neuf enfants, contre une éducatrice pour 12 enfants). Pour les programmes pour les enfants d'âge scolaire, les personnes favorables à une modification des proportions suggèrent qu'on passe d'une éducatrice pour 15 enfants à une éducatrice pour 13 enfants.

La plupart des personnes interrogées sont d'accord avec la définition actuelle de chaque classe d'âge (nourrisson, tout petit, enfant d'âge préscolaire et enfant d'âge scolaire). Près de la moitié (47 p. 100), cependant, pense qu'on pourrait diviser les groupes d'enfants d'âge scolaire en deux regroupements, un pour les enfants âgés de quatre à sept ans et un pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, parce que chaque catégorie exige des programmes de type différent. Les gens sont également favorables à l'offre d'une plus grande souplesse quand il s'agit de faire passer un enfant d'une catégorie à une autre selon l'évaluation de l'enfant effectuée par le centre.

## Autres programmes

Plus de 50 p. 100 des exploitants de services agréés de garde d'enfants sondés pensent que le gouvernement devrait assurer la supervision des programmes de loisirs offerts par les prestataires communautaires. Ils pensent que ces programmes devraient obéir aux mêmes règles et adopter les mêmes pratiques que celles qui s'appliquent aux exploitants de services agréés de garde d'enfants. Ceci couvre un vaste éventail de sujets : santé et sécurité, vérification des antécédents des personnes, qualifications du personnel, installations et infrastructures, taille des groupes d'enfants et proportions, etc.

## Perspectives d'avenir

Les résultats de ce processus de consultation aideront le ministère à aller de l'avant dans la mise en place d'un système solide en Nouvelle-Écosse pour la petite enfance. Ces résultats confirment ce que nous disent depuis un certain temps les familles et les exploitants de services agréés de garde d'enfants. Les familles ont besoin de services de garde d'enfants qui sont adaptés, de grande qualité et d'un prix abordable. Les exploitants de services agréés de garde d'enfants ont besoin d'informations sur le programme de prématernelle, afin de pouvoir dresser des plans à long terme. Ils veulent collaborer avec le ministère en s'associant en partenariat avec lui pour offrir le programme de prématernelle lorsque les écoles ne disposent pas de la place nécessaire et pour ajuster leurs modèles de prestation de services afin de répondre aux besoins des familles et des communautés.

Le ministère continuera de converser avec les familles et les exploitants de services agréés de garde d'enfants dans les mois qui viennent et au fil des ans, dans l'optique de trouver des moyens de renforcer la collaboration et la concertation dans la réalisation de nos objectifs collectifs.



